



A l'att. De Monsieur le Maire  
Mairie de Port-la-Nouvelle  
Place du 21 Juillet 1844  
11 210 PORT-LA-NOUVELLE

Port-la-Nouvelle, le 16/02/2018

Envoi en recommandé avec AR

Monsieur le Maire,

Nous allons déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour un projet d'exploitation d'activités diverses sur les terre-pleins de la zone portuaire (aires ouvertes à l'amodiation par la CCI de Narbonne) situés à l'adresse suivante : avenue Adolphe Turrel, Zone Portuaire, 11210 Port la Nouvelle.

Les installations concernées seront les suivantes :

- Stockage de biomasse ou de fardeaux de bois (transit), soumis à autorisation sous la rubrique 1532,
- Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, soumises à l'autorisation sous la rubrique 2515,
- Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, soumise à autorisation sous la rubrique 2517,
- Installation de transit, regroupement ou tri de métaux non dangereux, soumise à autorisation sous la rubrique 2713,
- Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de caoutchouc, soumise à autorisation sous la rubrique 2714.

L'article R.181-15-2 alinéa 11 du Code de l'Environnement précise que « Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation » doivent être joints à la demande d'autorisation environnementale. « Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Dans le cadre de ce dossier, nous sollicitons votre avis sur les conditions de remise en état du terrain en cas d'arrêt définitif des installations de SUD SERVICES. Votre avis sur l'utilisation future du terrain en cas de cessation d'activité est une pièce constitutive du dossier de demande d'enregistrement qui sera remis à l'administration.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.

Hervé CIFAI  
Gérant de SUD SERVICES

876, Avenue Adolphe Turrel – Zone Portuaire – 11210 PORT LA NOUVELLE / FRANCE  
Phone : + 33 (0)4 68 48 38 90 Fax : + 33 (0)4 68 48 39 02  
[www.sudservicesnc.com](http://www.sudservicesnc.com)

Société en nom collectif au capital de 7 700 €. – RC Narbonne 404 905 465 – Siret 404 905 465 00013 – APE 5224A



Monsieur le Président  
CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE L'AUDE  
3, Boulevard Camille Pelletan  
CS 30011  
11890 CARCASSONNE CEDEX

Port-la-Nouvelle, le 16/02/2018

Envoi en recommandé avec AR

Monsieur le Président,

Nous allons déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour un projet d'exploitation d'activités diverses sur les terre-pleins de la zone portuaire (aires ouvertes à l'amodiation par la CCI de Narbonne) situés à l'adresse suivante : avenue Adolphe Turrel, Zone Portuaire, 11210 Port la Nouvelle.

Les installations concernées seront les suivantes :

- Stockage de biomasse ou de fardeaux de bois (transit), soumis à autorisation sous la rubrique 1532,
- Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, soumises à l'autorisation sous la rubrique 2515,
- Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, soumise à autorisation sous la rubrique 2517,
- Installation de transit, regroupement ou tri de métaux non dangereux, soumise à autorisation sous la rubrique 2713,
- Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de caoutchouc, soumise à autorisation sous la rubrique 2714.

L'article R.181-15-2 alinéa 11 du Code de l'Environnement précise que « Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation » doivent être joints à la demande d'autorisation environnementale. « Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Dans le cadre de ce dossier, nous sollicitons votre avis sur les conditions de remise en état du terrain en cas d'arrêt définitif des installations de SUD SERVICES. Votre avis sur l'utilisation future du terrain en cas de cessation d'activité est une pièce constitutive du dossier de demande d'enregistrement qui sera remis à l'administration.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Hervé CIFAI**  
Gérant de SUD SERVICES

876, Avenue Adolphe Turrel – Zone Portuaire – 11210 PORT LA NOUVELLE / FRANCE  
Phone : + 33 (0)4 68 48 38 90 – Fax : + 33 (0)4 68 48 39 02  
www.sudservicesnc.com

Société en nom collectif au capital de 7 700 €. – RC Narbonne 404 905 465 – Siret 404 905 465 00013 – APE 5224A



Madame la Présidente de la Région Occitane  
Département Aménagement durable, Mer,  
Transports et mobilités  
201 avenue de la Pompignane  
34004 MONTPELLIER CEDEX 2

Port-la-Nouvelle, le 16/02/2018

Envoi en recommandé avec AR

Madame la Présidente,

Nous allons déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour un projet d'exploitation d'activités diverses sur les terre-pleins de la zone portuaire (aires ouvertes à l'amodiation par la CCI de Narbonne) situés à l'adresse suivante : avenue Adolphe Turrel, Zone Portuaire, 11210 Port la Nouvelle.

Les installations concernées seront les suivantes :

- Stockage de biomasse ou de fardeaux de bois (transit), soumis à autorisation sous la rubrique 1532,
- Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, soumises à l'autorisation sous la rubrique 2515,
- Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, soumise à autorisation sous la rubrique 2517,
- Installation de transit, regroupement ou tri de métaux non dangereux, soumise à autorisation sous la rubrique 2713,
- Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de caoutchouc, soumise à autorisation sous la rubrique 2714.

L'article R.181-15-2 alinéa 11 du Code de l'Environnement précise que « Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation » doivent être joints à la demande d'autorisation environnementale. « Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Dans le cadre de ce dossier, nous sollicitons votre avis sur les conditions de remise en état du terrain en cas d'arrêt définitif des installations de SUD SERVICES. Votre avis sur l'utilisation future du terrain en cas de cessation d'activité est une pièce constitutive du dossier de demande d'enregistrement qui sera remis à l'administration.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

**Hervé CIFAI**  
Gérant de SUD SERVICES

876, Avenue Adolphe Turrel – Zone Portuaire – 11210 PORT LA NOUVELLE / FRANCE  
Phone : + 33 (0)4 68 48 38 90 Fax : + 33 (0)4 68 48 39 02

[www.sudservicessnc.com](http://www.sudservicessnc.com)

Société en nom collectif au capital de 7 700 €. – RC Narbonne 404 905 465 – Siret 404 905 465 00013 – APE 5224A

Destinataire

Mairie de Port La Nouvelle  
A l'Attn. de Monsieur le Maire  
Place du 24 juillet 1844  
11210 Port La Nouvelle

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 147 082 2733 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Sud Services SMC  
Zone Portuaire  
876 Avenue Adolphe Tunel  
11210 Port La Nouvelle

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)



SGR2 VZ2 - PTC SA - 201602631010 - 0817

La Poste S.A. au Capital de 3 900 000 000 € - RCS Paris 559 000 000 - Siège Social : 9, rue de Valenciennes - 75015 Paris

Destinataire

Chambre de Commerce et d'Industrie  
A l'Attn: Monsieur le Président  
3 Bd Camille Pelletan  
CS 30041  
11890 Caucassanne Cedex

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 147 082 2734 8

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Sud Services SMC  
Zone Portuaire  
876 Avenue Adolphe Tunel  
11210 Port La Nouvelle

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)



SGR2 VZ2 - PTC SA - 201602631010 - 0817

La Poste S.A. au Capital de 3 900 000 000 € - RCS Paris 559 000 000 - Siège Social : 9, rue de Valenciennes - 75015 Paris

Destinataire

Département d'Aménagement Durabilité  
Mer, Transports et Mobilités  
A l'Attn: Mme la Présidente Régine Corlier  
204 Avenue de la Pompidouche  
34000 Montpellier Cedex 2

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



LA POSTE

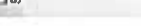
Numéro de l'envoi : 1A 147 082 2735 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Sud Services SMC  
Zone Portuaire  
876 Avenue Adolphe Tunel  
11210 Port La Nouvelle France

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)



SGR2 VZ2 - PTC SA - 201602631010 - 0817

La Poste S.A. au Capital de 3 900 000 000 € - RCS Paris 559 000 000 - Siège Social : 9, rue de Valenciennes - 75015 Paris